

RÉFÉRENTIEL DE RÉMUNÉRATIONS DES ARTISTES-AUTEUR·RICE·S

PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Dans l'optique d'améliorer le financement des projets en arts visuels, notamment les budgets affectés aux rémunérations des artistes-auteur·rice·s, le réseau devenir.art propose un référentiel des rémunérations. Ce référentiel constitue une Annexe de la Charte de pratiques équitables du réseau.

Cet outil répond à un triple objectif :

- > La prise en considération des coûts réels d'un projet en arts visuels,
- > L'amélioration des pratiques de rémunérations des artistes-auteur·rice·s,
- > La participation à une structuration équitable du secteur et de ses différent·e·s acteur·rice·s.

Les barèmes proposés ici permettent une meilleure prise en compte de la valeur du travail d'un·e artiste et de la réalité financière du montage d'un projet artistique : recherche, conception, développement, création d'œuvre, accrochage, communication, médiation, rencontres publiques, ... Ces chiffres offrent une base de référence à laquelle doit s'ajouter la prise en compte du contexte spécifique à chaque collaboration.

Ce référentiel est un moyen pour chacun·e des acteur·rice·s de mesurer son engagement. Il constitue pour tou·te·s un horizon à atteindre, et un levier pour un financement plus adapté des projets et des politiques publiques en arts visuels.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

La définition des types d'activités est basée sur les spécificités du régime social des artistes-auteur·rice·s. Le référentiel s'accompagne d'informations précisant le cadre dans lequel la rémunération artistique est pratiquée.

Pour chaque activité, des paramètres liés à la réalité de leur mise en œuvre sont associés pour le calcul de la rémunération (ex : les différents types de "rencontres publiques"). La définition des rémunérations est fondée sur un minimum de rémunération des artistes. Des tarifs plus importants sont libres et encouragés.

Cette grille de rémunération est établie en lien avec les référentiels du réseau Astre - Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, du CAAP - Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices, ainsi que le barème des tarifs minimums produit conjointement par le CARFAC - Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens et le RAAV - Regroupement des Artistes en Arts Visuels du Québec.

CONTEXTE

Parmi les préconisations prioritaires du SODAVI Centre-Val de Loire, la construction de cet outil s'est faite sur un mode horizontal, au sein d'une commission transversale dédiée aux questions de déontologie et de rémunérations des artistes-auteur·rice·s, réunissant des artistes-auteur·rice·s et représentant·e·s de structures arts visuels. Ce travail a bénéficié d'une relecture et des conseils du CAAP, du CIPAC et de la FRAAP, ainsi que du réseau Astre.

**STRUCTURE CATÉGORIE 1 : BUDGET ARTISTIQUE GLOBAL ANNUEL
– 50 000 €**

**STRUCTURE CATÉGORIE 2 : BUDGET ARTISTIQUE GLOBAL ANNUEL
DE 50 000 À 500 000 €**

**STRUCTURE CATÉGORIE 3 : BUDGET ARTISTIQUE GLOBAL ANNUEL
+ DE 500 000 €**

EXPOSITION / Droits de représentation									
Au moins 1 010 € si ≤ 15 jours	Nombre de journées d'exposition / 30 Jours	Mois supplémentaires	Recettes Bénéfices Billetterie ou ventes	Nombre de journées d'exposition / 30 Jours	Mois supplémentaires	Recettes Bénéfices Billetterie ou ventes	Nombre de journées d'exposition / 30 Jours	Mois supplémentaires	Recettes Bénéfices Billetterie ou ventes
Exposition personnelle	1 500 €	5 % supplémentaires par mois	Au moins 3 % si gains billetterie > montant droits de représentation	2 000 €	7 % supplémentaires par mois	Au moins 3 % si gains billetterie > montant droits de représentation	2 500 € par artiste	10 % supplémentaires par mois	Au moins 3 % si gains billetterie > montant droit de représentation
Exposition collective / Nbr d'artistes exposés de 1 à 3	1 200 € par artiste			1 600 € par artiste			2 000 € par artiste		
Exposition collective / Nbr d'artistes exposés de 4 à 10	500 € par artiste			650 € par artiste			800 € par artiste		
Exposition collective / Nbr d'artistes exposés de 10 à 100	300 € par artiste			400 € par artiste			500 € par artiste		
Exposition collective / Tarif par œuvre ou série empruntée à une collection	150 €	5 % supplémentaires par mois		250 €	7 % supplémentaires par mois		400 €	10 % supplémentaires par mois	

ACCROCHAGE / Installation d'œuvre									
Cette activité concerne le montage spécifique de son propre travail et ne se substitue pas au travail des régisseur-e-s d'exposition.	Demi-journée / Installation et décrochage	Journée / Installation et décrochage		Demi-journée / Installation et décrochage	Journée / Installation et décrochage		Demi-journée / Installation et décrochage	Journée / Installation et décrochage	
Exposition personnelle	120 €	200 €		150 €	230 €		170 €	300 €	
Exposition collective	100 €	150 €		120 €	200 €		150 €	230 €	

CRÉATION D'ŒUVRE									
Dans le cadre d'une exposition, le tarif inclut le montant de cession des droits de représentation de l'œuvre. Il peut être réévalué à la hausse selon la part du temps consacré par l'artiste à la conception, à la réalisation et au suivi de production de l'œuvre commandée par la structure.	minimum 1 500 € minimum 20 % du budget de la création de l'œuvre			minimum 4 000 € minimum 20 % du budget de la création de l'œuvre			minimum 6 000 € minimum 20 % du budget de la création de l'œuvre		
Partage des bénéfices en cas de vente	Remboursement des frais de production minimum 50 % du prix de vente pour l'artiste			Remboursement des frais de production minimum 50 % du prix de vente pour l'artiste			Remboursement des frais de production minimum 50 % du prix de vente pour l'artiste		

RÉSIDENCE / Recherche - Création									
Tarif hebdomadaire (hors budget d'hébergement, de restauration, de déplacement et de production)	400 €			600 €			850 €		

ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE									
Tarif horaire / Demi-journée ou journée complète	Au moins 65 € de l'heure Le tarif de la première heure est doublé = Temps de préparation-crétion de l'atelier - Au moins 325 € la demi-journée Au moins 520 € par journée 1h supplémentaire pour la préparation et le nettoyage de l'atelier sur place								

Attention : lorsqu'une activité effective est rémunérée dans un cadre créant un **lien de subordination** (horaires définis, lieu et moyens de travail mis à disposition, sous la responsabilité d'un tiers...), l'activité relève alors du **salarial**.
Plus d'information sur cette distinction [légale](#).

RENCONTRE PUBLIQUE / Conférence									
Le tarif inclut le travail de préparation en amont de la conférence. Les journées de déplacement pour se rendre sur le lieu de la conférence donnent lieu à une facturation supplémentaire de 250 € / jour supplémentaire .									
Par artiste	250 €			380 €			500 €		

RENCONTRE PUBLIQUE / Présentation du travail de l'artiste ou participation à un débat									
Le tarif inclut le travail de préparation en amont de la conférence. Les journées de déplacement pour se rendre sur le lieu de la conférence donnent lieu à une facturation supplémentaire de 200 € / jour supplémentaire .									
Par artiste	150 €			250 €			350 €		

RENCONTRE PUBLIQUE / Vernissage, finissage, etc ...									
Présence requise et active de l'artiste à un temps public sans intervention préparée. Les journées de déplacement pour se rendre sur le lieu de présentation ou de débat donnent lieu à une facturation supplémentaire de 200€ / jour supplémentaire .									
Par artiste	120 €			200 €			300 €		

Les frais de déplacement sont à la charge de la structure pour chaque prestation (défraiement kilométrique, réservation billet de train, location de véhicule utilitaire, ...) ainsi que les frais de restauration et d'hébergement de l'artiste.

Les tarifs sont en HT et se basent sur l'indice du SMIC horaire en vigueur.

RÉFÉRENTIEL DE RÉMUNÉRATIONS DES ARTISTES-AUTEUR·RICE·S

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Isabelle Carlier / **codirectrice de l'Antre-Peaux** / 18

Sammy Engramer / **artiste** / 37

Emmanuel Lauer / **artiste** / 41

Gunther Ludwig / **commissaire indépendant et enseignant à l'ESAD Orléans** / 45

Cécile Pitois / **artiste** / 37

Isabelle Reiher / **directrice du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré** / 37

Pauline Toyer / **artiste** / 41